







# Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle d'expertise en sciences de la santé

FACULTÉ DE MÉDECINE FACULTÉ DE MÉDECINE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	2-452-6-5
CYCLE	Cycles supérieurs
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé
TYPE	Attestation
CRÉDITS	12 crédits

- Admission à l'hiver
- Nouveau programme
-  Cours de jour
-  Cours de soir
-  Offert au campus de Montréal
-  Offert au campus Virtuel
-  Temps plein
-  Temps partiel

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Claude Mercier  
claude.mercier.1@umontreal.ca

Eva Medalsy, TGDE 514 343-7606  
eva.medalsy@umontreal.ca

## Objectifs

Offrir aux professionnels de la santé une formation avancée sur l'expertise en sciences de la santé, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

## Forces

- Ce programme, unique en Amérique du Nord, se propose de donner une formation aux professionnels de la santé souhaitant mettre leur expertise au service des tribunaux ou de différents organismes ou entreprises.
- **Offert majoritairement en ligne (asynchrone)**, ce programme offre une grande souplesse aux personnes qui souhaitent s'y inscrire tout en continuant d'exercer leur profession à temps complet.

## Perspectives d'avenir

Au terme de leurs études, les finissants de ce programme pourront fournir à différents organismes, notamment aux tribunaux, leur expertise professionnelle ou occuper un poste de conseiller dans différentes entreprises ou compagnies d'assurances.

## Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

## 2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel, à compter de l'inscription initiale du candidat.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Hiver

- **Hiver 2022:** Du 12 août 2021 au 1<sup>er</sup> décembre 2021

## Structure du programme (2-452-6-5)

Version 00 (A21)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MMD 6240	Fondements de l'expertise en sciences de la santé	3.0	MMD 6242	Aspects légaux de l'expertise en santé	3.0
MMD 6241	Pratique de l'expertise en sciences de la santé	3.0	MMD 6243	Expertise avancée en sciences de la santé	3.0

## Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

## Répertoire des thèses et mémoires

## Actualités sur la recherche